

VOTRE ESPACE BÉNÉFICIAIRE

Comment créer votre compte ?

1 Munissez-vous de votre identifiant indiqué dans votre courrier Chorum ou reportez-vous au point 4 de ce document pour demander votre identifiant

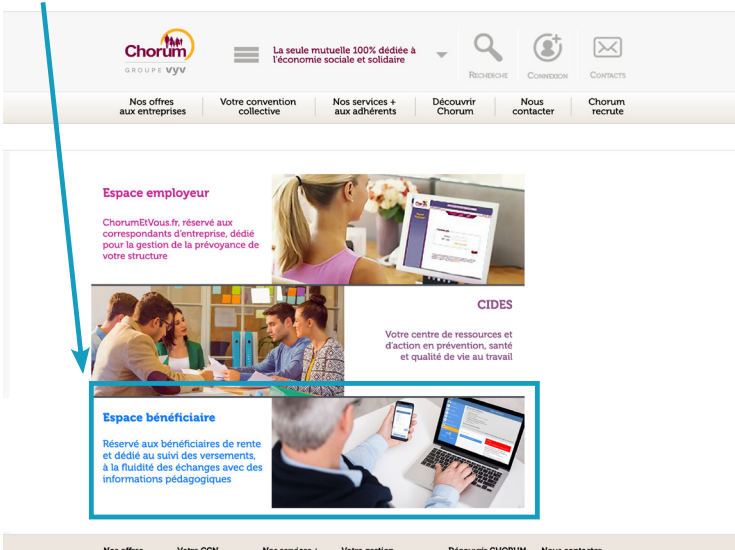
2 Accédez à la page de connexion via les étapes détaillées ci-dessous :

a Rendez-vous sur **chorum.fr**



b Cliquez sur « Connexion »
2 accès au choix

c Cliquez sur « Espace bénéficiaire »



Ce QR code vous permet d'accéder directement à la page de connexion de votre espace bénéficiaire.

3**Cliquez sur « Créer son compte »**
4**Renseignez les champs puis cliquez sur « Créer votre compte » ou « Demander mon identifiant »**
5**Rendez-vous sur votre boîte mail pour valider la création de votre compte****Adoptez les bons réflexes :****Restez informé !** Connectez-vous régulièrement sur la page d'accueil de votre espace bénéficiaire.**Gagnez du temps !** Ajouter l'espace dans la barre de favoris de votre navigateur.**Dites OUI à un service...****PRATIQUE**

Un espace en ligne accessible sur mobile, tablette et ordinateur

SECURISÉ

Un espace totalement sûr grâce à votre compte unique et personnalisé

CHORUM Conseil : distributeurSAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€ - RCS Nanterre 833 426 851 - répertoire ORIAS 170 073 20
Siege social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - (www.acpr.banque-france.fr) exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande

Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine - Tour Montparnasse - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242

Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation - 4-8 rue Gambetta - 92240 Malakoff

Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441, Paris Cedex 09